

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 16 mai 2025

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents :11

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves –HALLET Christelle –TROPEE Rémi – COUROUSSE Stéphanie – PASQUEREAU Sylvie – ALBARET Coralie – GARDAN Nadine - FAUCHEUX Ludivine

Absents excusés : BEAUDUCEL Cécile – DUBOIS Gildas – BRISSIER Régis - DAGUISE Laurent

Secrétaire de séance : ALBARET Coralie

Ordre du jour :

- Visite des vestiaires de football et de l'EPI
- Lotissement des Lavandières : Avenant n°8 / Lot 1 (Terrassement, voirie, réseaux d'assainissement)
- Rapport 2024 du SDE35 sur l'éclairage public

Ajout à l'ordre du jour :

- Centre de Loisirs : Convention concernant la subvention de fonctionnement
- Régularisation au 15, rue de l'Ecole : Don à la commune d'une bande de terrain
- Pylône téléphonique
- Nouvelle date d'inauguration des vestiaires et bâtiments techniques
- Point sur le personnel communal

1 : Visite des vestiaires de football et de l'EPI

Le conseil municipal se rend aux vestiaires de football et à l'EPI pour constater l'avancement des travaux.

2 : Lotissement des Lavandières : Avenant n°8 / Lot 1 (Terrassement, voirie, réseaux d'assainissement)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant en plus-value de l'entreprise MARC SA d'un montant de 5 909.43€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant n°8 au lot n°1 (Terrassement, voirie, réseaux d'assainissement) en plus-value d'un montant de 5 909.43€ HT.

Montant du marché : 405 272.80€ HT
Avenant n°8 - montant : + 5 909.43€ HT
Nouveau montant du marché : 411 182.23€ HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

3 : Rapport 2024 du SDE35 sur l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport 2024 du syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine, prend acte de ce rapport.

4 : AEJI : Convention concernant la subvention de fonctionnement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention concernant la subvention de fonctionnement versée à l'AEJI, l'accueil de loisirs de Saint Jean sur Vilaine.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la convention concernant la subvention de fonctionnement versée à l'AEJI, l'accueil de loisirs de Saint Jean sur Vilaine.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans.

5 : Régularisation au 15, rue de l'Ecole : Don à la commune d'une bande de terrain

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de Mme Geneviève BUSSON (représentante de la famille LAURENT) souhaitant donner une bande de terrain à la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord pour l'acquisition à titre gratuit d'une bande de terrain appartenant aux consorts LAURENT sous les deux conditions irrévocables suivantes :
 - 1/ sans contrepartie de la part de la mairie,
 - 2/ sans aucune condition formulée par les propriétaires.
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

L'acte notarié sera rédigé par maître Philippe OUAIRY ou son successeur et les frais notariés et de bornage seront supportés par la Commune.

6 : Pylône téléphonique

Madame le Maire donne lecture d'un mail de la société « PHOENIX » proposant de faire évoluer le contrat de bail pour le pylône téléphonique en bail emphytéotique d'une durée de 30 ans ou l'acquisition du foncier concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas signer de bail emphytéotique et de conserver la convention signée le 21 décembre 2021 pour une durée de 12ans renouvelable et de continuer de percevoir un loyer de 500 € par an.

7 : inauguration des vestiaires de foot et du bâtiment technique

Le précédent conseil avait fixé la date d'inauguration au 11 octobre 2025.

Suite à une indisponibilité du président du département à cette date, la nouvelle date retenue est le 20 septembre 2025 à 11h00.

8 : Point sur le personnel communal

Rencontre pour le bilan annuel.